

Berne, 18 mars 2020

mario.marti@usic.ch | T 031 970 08 88

COVID-19 - Garantir la flexibilité et la continuité

Madame, Monsieur,

Le 16 mars, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures dans la lutte contre la maladie pulmonaire Covid-19. Ces mesures incisives posent des défis majeurs à l'économie, la société civile et aux autorités. Toutefois, elles sont nécessaires pour protéger les membres vulnérables de notre société.

Compte tenu de la longue durée des restrictions, il est cependant d'une importance cruciale de maintenir la vie économique le plus possible. La flexibilité et la continuité sont demandées.

Les entreprises de planification sont bien préparées pour relever des défis. Les tâches indépendantes du lieu peuvent facilement être effectuées par le biais du télétravail. De même, les chantiers de construction ne sont explicitement pas concernés par les mesures prescrites.

Pour ces raisons, il est fortement recommandé aux maîtres d'ouvrage publics de fonder leurs actions sur les principes suivants :

- Afin d'assurer la continuité, les projets ne doivent pas être inutilement interrompus pendant les phases d'étude et de conception. La surcapacité résultant d'une éventuelle interruption des travaux peut être transférée par les bureaux à des projets qui se trouvent dans ces phases.
- Les appels d'offres pour les études et la planification de projets ne doivent pas cesser. Les appels d'offres en cours ne doivent pas être interrompus. Nos entreprises membres sont encore capables de traiter de telles commandes.
- Des arrêts de travail inattendus peuvent entraîner des contraintes de capacité et donc des retards dans la livraison des plans ou des prestations sur le chantier. À cet égard, des accords spéciaux doivent être conclus en ce qui concerne les perturbations du processus de construction ainsi que le recours à des entreprises de planification, ainsi que leur indemnisation.

- Afin d'éviter des manques de liquidités imminents chez les entreprises de planification, les factures pour les services fournis doivent être réglées rapidement, c'est-à-dire dans des délais de paiement nettement plus courts. Des acomptes immédiats à la réception de la facture, par exemple, sont utiles à cet effet.
- Dans le cas d'appels d'offres en cours d'exécution d'un degré élevé de complexité, une prolongation du délai devrait être envisagée afin de tenir compte de manière adéquate des contraintes de capacité passagères dans le processus d'appel d'offres en raison des ajustements aux nouvelles circonstances.
- Dans le cas d'appels d'offres planifiés, les valeurs seuils pour l'attribution des marchés devraient être utilisées de la manière la plus complète possible afin de réduire le travail nécessaire dans les appels d'offres ouverts.

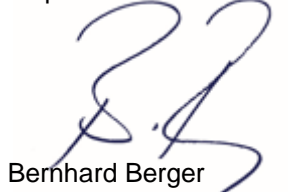
Dans cette situation extraordinaire, il est essentiel de garantir les liquidités pour la survie économique de nos entreprises membres. Pour cela, nous dépendons de votre soutien.

Nous vous remercions de la bienveillante considération dont vous avez fait preuve à l'égard de notre position et nous sommes à votre disposition pour toute question ou préoccupation.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée

u s i c

Le président



Bernhard Berger
Ingénieur diplômé de l'EPFZ

Le secrétaire général



Mario Marti, docteur en droit
Avocat

L'usic

L'Association suisse des ingénieurs-conseils usic regroupe environ 1000 entreprises membres qui emploient plus de 15 000 personnes. Les membres génèrent un revenu annuel brut de plus de 2,58 milliards de francs. Cela correspond à une part d'environ 50 % du total des dépenses liées à l'ingénierie dans le secteur de la construction. Les entreprises membres de l'usic sont actives dans tous les domaines liés à la construction, de l'aménagement du territoire à la géologie, en passant par la topographie, l'ingénierie environnementale, le génie civil ainsi que l'ingénierie des services du bâtiment et la planification électrique. Cela fait de l'usic la plus grande association suisse de mécénat de planificateurs et la voix nationale reconnue des sociétés de conseil en ingénierie et en planification en Suisse.